



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Valorisation de l'indemnisation des élèves infirmiers et aides-soignants

Question écrite n° 28174

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la valorisation de l'indemnisation des élèves infirmiers et aides-soignants, dans le cadre de leur mobilisation dans la crise sanitaire que traverse le pays. En effet, 11 millions d'euros ont été débloqués depuis le 26 mars 2020, via des fonds du plan d'investissements dans les compétences (PIC), pour permettre aux élèves infirmiers de la région Grand Est de percevoir 1 400 euros au lieu de leur indemnité comprise habituellement entre 112 et 200 euros. De la même manière, les élèves aides-soignants vont percevoir 1 000 euros par mois, sachant qu'ils ne bénéficient normalement d'aucune indemnité. Ainsi, il lui demande si ce dispositif est amené à se généraliser à l'ensemble des régions concernées par la propagation du virus et où les élèves infirmiers et élèves aides-soignants sont réquisitionnés.

Données clés

Auteur : [M. Alain David](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28174

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2602

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)